



## Refus de dossier pour une location

Par **lazou28**, le 14/12/2016 à 00:27

Bonjour,

J'ai déposé un dossier pour un appartement de 760€ charges comprises. Mon salaire est de 1760€. Je suis fonctionnaire titulaire de mon poste. Mon père s'est porté garant, ses revenus mensuels en retraite sont de 5000€.

Mon dossier a été refusé par l'agence sous prétexte que je ne gagne pas 3 fois le montant du loyer.

A quoi sert d'avoir un garant dans ce cas ?

Est-ce abusif ?

Merci pour vos réponses.

Par **cocotte1003**, le 14/12/2016 à 06:07

Bonjour, le bailleur choisit son locataire en fonction des garanties qu'il veut du moment qu'il ne prend pas un garant et une assurance loyer impayé pour les non meublés, cordialement

Par **Lag0**, le 14/12/2016 à 08:16

[citation]Mon dossier a été refusé par l'agence sous prétexte que je ne gagne pas 3 fois le montant du loyer. [/citation]

Bonjour,

Le bailleur n'aurait même pas à justifier son refus, il est libre du choix de son locataire. Du moins tant que ce refus ne se fait pas sur un critère discriminatoire au sens du code pénal.

Or, là, vous savez que ce refus est justifié par vos revenus jugés insuffisants, ce qui n'est pas un critère discriminatoire...